# FOOT SAVOIE

**Bulletin Officiel N°640** 

Du 27 septembre 2023



# District de Savoie de Football

B.P. N° 401 - 73004 CHAMBÉRY CEDEX **Tél.: 04 79 33 84 45 ou 06 06 88 69 81** 

Email: district@savoie.fff.fr Site: http://savoie.fff.fr



# **DEMANDE DE MODIFICATION DE MATCH**

# Les demandes de modification de match doivent OBLIGATOIREMENT êtes saisie sur FOOTCLUBS

Les demandes par mail doivent rester EXCEPTIONNELLE

Il faut absolument répondre à chaque demande que ce soit favorablement ou pas.
Si la réponse est négative il faut OBLIGATOIREMENT mettre le motif du refus.
Le club qui doit donner sa réponse reçoit une notification sur la boite Zimbra du club et doit répondre par FOOTCLUB

Ces demandes doivent êtes saisie maximum 5 jours avant le match soit :

- > Si le match a lieu le **SAMEDI** la demande doit être faite sur FOOTCLUBS avant le dimanche soir
- Si le match a lieu le DIMANCHE la demande doit être faite sur FOOTCLUBS avant le lundi 18h

Les demandes acceptées sont étudiées par les commissions le lundi soir pour homologation.

# VOUS TROUVEREZ EN ANNEXE DE CE FOOT SAVOIE, LE MODE OPÉRATOIRE DES DEMANDES DE MODIFICATION DE MATCH

Il sera envoyé aussi par mail à tous les clubs ainsi que sur le site du DISTRICT

# **SOMMAIRE**

Comité directeur	page 2
Secrétariat	page 3
FAFA	page 4
Trésorerie	page 6
Commission fmi	page 6-8
Commission sportive	page -9 - 11
Commission jeune	page 12 -15
Commission futsal	page 16 -17

Commission des coupes	page 18 -22
Commission féminine	page 23-24
Commission technique	page 25-28
Commission Label	page 29
Commission des règlements	page 30
Commission des arbitres	page 31 -33
Commission de l'arbitrage	page 34 -36
Commission de discipline	page 37 -39
Annexes	page 40





Chaque fois qu'il s'agit de faire vivre le Football, nous saisissons la balle au bond.





# PV N° 640 DU 27 septembre 2023



#### **REUNION du Lundi 25 Septembre 2023**

Président: Mr ANSELME

Présents :

Mme - LECHALARD

Mrs. CRESTEE – ELHOMBRE– COHEN - HUNSTEDT– DIETZ - GALLET - SAILE — JANET – VALENTINO – SPADA – SOARES – GACHET – DESMARIEUX - TOGNET– FONTAINE– CAREGLIO

Excusés:

Mme JULLIARD - Mrs. RADOSZYCKI - SALINO - GUICHARD - BILLAUD

# Décisions du CD

Arbitrage : Le nouveau règlement intérieur de la CDA 73 est validé par le CD

#### Compétitions:

- Poursuite des mesures COVID: Pour cette saison, en championnat D5 séniors et féminines, le forfait général interviendra au 5<sup>ème</sup> forfait et non pas au 3<sup>ème</sup>. Les amendes dues au district pour forfait sont ramenées à 50 €.
   Pour cette saison, en coupes U15 et U17, les forfaits survenus lors du 1<sup>er</sup> tour ne seront pas amendés.
- Horaires des rencontres: L'heure des rencontres pour le championnat de Savoie Seniors sera fixée comme suit
   match principal à 15 H 00- lever de rideau à 12 H 45, sauf horaires d'hiver qui prendront effet dès le changement d'heure officielle en Octobre, jusqu'au 1er février inclus.- match principal à 14 H 30- lever de rideau à 12 H 15
- Plateaux foot d'animation : A compter de la mi-octobre, la commission adéquate effectuera des contrôles aléatoires des feuilles de match afin de vérifier la qualification des jeunes joueurs. Les règlements du district seront alors appliqués!

### Week end des bénévoles :

Validation de la candidature de Mme DOS SANTOS Victoria pour le Week-End des bénévole

# Information au club

# **TOUT SUR LA MUSIQUE**

Football Amateur

Vous utilisez un fond sonore musical lors des évènements et animations organisés au sein de votre club amateur où vous retransmettez des matches ? La FFF a négocié avec la SACEM un forfait spécifique à tarif remisé pour vous. Toutes les informations utiles dans le lien ci-dessous :

https://www.fff.fr/article/10968-clubs-tout-sur-la-musique.html





# PV N° 640 DU 27 septembre 2023

# Information financement formation PSA

#### Formations PSA:

- Méthodologie des demandes de subventions
- La comptabilité des associations
- Découverte d'un logiciel de comptabilité simplifié
- Méthodologie des demandes de subventions

Ces formations sont financées par les municipalités d'Albertville et de Chambéry, certain club de football ne sont pas pris en compte. De ce fait le **district de Savoie propose de financer ces formations.** 

Les clubs intéressés doivent s'inscrire auprès du District avant le 15/10/23 en précisant la ou les formations concernées.

Vous trouverez en annexe le détail des formations

# Assemblée générale

L'AG d'été du district aura lieu le samedi 22 juin 2024 après-midi à Villargondran



Sérigraphie - Flocage - Broderie

346 Rue Aristide Bergès - ZI de Bissy - 73 000 CHAMBERY

tel. 04 79 25 62 71

mail. jpcreation@jpcreation.fr





# PV N° 640 DU 27 septembre 2023



### Réunion du Lundi 18 septembre 2023

**Correspondances Reçues** 

Courriers reçus du 18 septembre 2023 au 25 septembre 2023

**Correspondances Transmises aux Commissions suivantes** 

#### **Courrier Divers:**

ET.S. LE BOURGET DU LAC - AIX F.C. - FC BEAUFORTIN QUEIGE -

#### Commission des Règlements :

AS CUINES LA CHAMBRE VAL D ARC - U.S. DOMESSIN

#### **Commission Sportive:**

F.C. VILLARGONDRAN (3) - U.S.C. AIGUEBELLE - F.C. SUD LAC (2) - F.C. LAISSAUD -GROUPEMENT JEUNES DE L AVANT-PAYS SAVOYARD (8) - F.C. LA ROCHETTE (4) - FC HAUTE TARENTAISE (3) - MARTHOD SP. - U.S. CHARTREUSE GUIERS (3)-CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL - MONTMELIAN A. - F.C. ST BALDOPH - U.S. GRIGNON - CHAMBERY SPORT 73 (2) U.S. MODANE (3) - A.S. D UGINE - U.S. GRAND MONT LA BATHIE - A.S. DE BARBERAZ - ASSOCIATION SPORTIVE HAUTE COMBE DE SAVOIE (2) - A. S. C. SALLANCHES - U.S. PONTOISE - ET.S. LE BOURGET DU LAC (2) - AS THONON - AIX F.C. - F.C. DES BAUGES - LE HAUT FOOTBALL CLUB DE CHAMBERY - US Culoz Gd Colombier Foot - F. C. CHAMBOTTE (3) - C.A. YENNOIS - GROUPEMENT JEUNES LA SAVOYARDE - U.S. LA RAVOIRE - U.S. DOMESSIN - Union Olympique Albertville - Hervé VANNESPENNE - F. C. DE CHAUTAGNE - ST PIERRE SPORT (2) FOOTBALL - FC NIVOLET- AS BARBERAZ - CŒUR DE SAVOIE -ASSOCIATION FUTSAL ROCHETTE OLYMPIQUE - ENTS .S.DRUMETTAZ MOUXY - DURMAZ Tayfun - CHALLES SF - FC ST MICHEL -

### **Commission De Discipline:**

#### **Courrier:**

Union Olympique Albertville - U.S.C. AIGUEBELLE - U.S. LA RAVOIRE - ENT.S. DRUMETTAZ MOUXY

#### Rapport:

Hervé VANNESPENNE

### **Commission Des Arbitres:**

#### **Commission des Coupes:**

GROUPEMENT JEUNES DE L AVANT-PAYS SAVOYARD - DURMAZ Tayfun -

### **Commission Des Terrains:**

F.C. VILLARGONDRAN

# **Commission FAFA:**

A.S. MONT JOVET BOZEL - A.S. LA BRIDOIRE

#### **Commission FMI:**

GROUPEMENT JEUNES DE L AVANT-PAYS SAVOYARD (2) -

### **Commission LABEL:**

A.S. D'UGINE





# PV N° 640 DU 27 septembre 2023



# **25 septembre 2023**

### Notes aux clubs

Les clubs souhaitant bénéficier de l'aide FAFA (jusqu'à 20 000€) pour l'achat d'un mini bus doivent contacter le district par mail avant **le 30 novembre 2023.** Nous restons à votre écoute pour tous renseignements concernant les modalités et pour vous aider à construire le dossier.

# Notes aux clubs FAFA équipement

Pour les dossiers FAFA équipement, les clubs doivent informer le district et commencer à « monter » les dossiers avant le 31 janvier 2024. A cette date, nous effectuerons la ventilation de la Subvention de la Savoie entre les dossiers reçus et dument complétés.

Le **MONTCEL**: Compte-tenu du niveau de complétude du dossier à la date des travaux et du montant des aides publiques déjà obtenues, le dossier ne peut pas être pris en compte par la FAFA.

**DRUMETTAZ** : Votre dossier concernant le terrain synthétique est incomplet. Il manque la fiche projet dument complétée.

**LA MOTTE SERVOLEX**: Votre dossier concernant l'éclairage LED est incomplet. Il manque la fiche projet dument complétée, la délibération de la mairie, .... Par ailleurs, merci de nous dire la date approximative des travaux.

**LE PONT :** Votre dossier concernant l'éclairage LED est incomplet. Il manque la délibération de la mairie, .... Par ailleurs, merci de nous dire la date approximative des travaux.

**BOZEL**: Nouveau terrain. Nous dire la date approximative et la nature précise des travaux.

**CHARTREUSE: ECLAIRAGE** LED des terrains de Saint Laurent du Pont et Entre Deux Guiers: Nous dire la date approximative des travaux afin de caler le timing de la constitution des dossiers.





# PV N° 640 DU 27 septembre 2023



Lundi 25 septembre 2023

# Notes aux clubs

<u>CLUB BIOLLAY</u>: doit 335 € pour les frais de secrétariat et cotisation. A régler avant le 09/10/23

COMMISSION FMI
Président : Patrick JANET 06 64 26 44 76

26 septembre 2023

Président : Patrick Janet 06.64.26.44.76 Membre : Jérôme SPADA 06 76 04 25 57

Mail: savoiefmi@outlook.fr

FMI: TABLETTES et point d'attention

Comme déjà indiqué sur plusieurs PV, le district n'a pas de tablettes à mettre à disposition des clubs Vous devez vous en procurer une qui réponde aux critères demandés

RAM : 2Gb

Ecran: 10"(Android) / 9.4"(Ipad)Résolution Ecran: 1280 x 800 pixels

• Batterie: 6400 mAh

CPU : Quad-core ARM @ 1.8GHz
Capacité de stokade : 16Gb

ATTENTION : Certaines nouvelles tablettes ont un nouveau système d'exploitation qui ne permet pas de charger l'application FMI à partir du store.

Les tablettes récentes concernées indiquent que l'application n'est plus disponible sur le store officiel de Google.

Une procédure validée par certains clubs déjà, permet de contourner le problème





# PV N° 640 DU 27 septembre 2023

Il faut pour cela télécharger et installer le fichier d'installation (apk) de l'application FMI.

Télécharger le lien APK :

https://app.lfpl.fr/fmi/feuille de match informatisee 3 9 0 0.apk

Pour installer cette application, vous devez autoriser l'installation des applications inconnues via le navigateur de votre tablette.

Voici un exemple de procédure pour les tablettes Lenovo TAB M10.

- 1. Paramètres
- 2. Applis et notifications
- 3. Préférences avancées
- 4. Accès spécifiques des applications
- 5. Installation d'applis inconnues
- 6. Sélectionner « Chrome »
- 7. Autoriser cette source

FMI: ABSENCE week-end du 9-10 septembre

Courrier reçu de :

Saint Pierre : lu et noté Aiguebelle : lu et noté VAL d'HYERES : lu et noté

Comme indiqué dans le PV précédent, suite au non-envoi de la fiche d'anomalie FMI, non appliquons les amendes prévues au niveau des règlements du district pour les clubs suivants :

GAPS CF73

FMI: ABSENCE week-end du 16 17 septembre

Courrier reçu de :

Ent Basse Maurienne 1: lu et noté

gaps: lu et noté

Comme indiqué dans le PV précédent, suite au non envoi de la fiche d'anomalie FMI, non appliquons les amendes prévues au niveau des règlements du district pour les clubs suivants :

Aix Fc 1 Chambery Savoie Foot 2 Fc Chambotte 1 As Ugine 1 – La Ravoire U.S

FMI: ABSENCE week-end du 23 24 septembre

Il est demandé aux clubs suivants d'envoyer au plus tard pour dimanche soir 1 octobre , la feuille d'anomalie FMI concernant les rencontres pour lesquelles la FMI n'a pas été utilisée.





# PV N° 640 DU 27 septembre 2023

Seniors D2 Laissaud Fc - f c sud lac

Seniors D4 / Poule A Laissaud Fc 2 - Brison St Inn 1( reçu entre temps)

Cadets U17 / 1 / Poule A

Cham. Sport 73 1 - Ent. F.C Maurienne 1 1

Cadets U17 D2

C.A. Yennois 1 - Ent. F.C Maurienne 2 2

Sans réponse de votre part, nous appliquerons les amendes prévues au niveau des règlements du district

IMPORTANT : Nous rappelons que dès qu'un match est mis à disposition des clubs, la FMI doit être faite, même en cas de forfait d'une équipe.

https://savoie.fff.fr/wp-content/uploads/sites/106/2020/09/document-absence-FMI-2023-2024.pdf

la procédure est disponible sur le site du district.

https://savoie.fff.fr/simple/fmi-procedure-match-non-joue/

# FMI: Point sur demandes de formation

Comme toutes les années, nous vous avons proposé des séances de formation pour les nouveaux comme pour les anciens membres de vos clubs.

Un seul club a répondu : U S PONTOISE

La formation aura lieu à Pont De Beauvoisin : mercredi 27 septembre à partir de 19h

### FMI: documentation

Je vous rappelle que sous les onglets PRATIQUE/FMI vous trouverez des documents pouvant vous aider dans la gestion de la FMI

Et sur internet dans assistance FMI (adresse HTTPS ://fmi.fff.fr/assistance/) vous trouverez des informations importantes comme le guide utilisateur ainsi que la configuration minimale des tablettes





# PV N° 640 DU 27 septembre 2023





**Président: Christophe VALENTINO** 

**SENIORS** 

Responsable : Cédric YSARD 07 71 01 89 31 Adjoint : Sauveur MICALLEF 06 23 06 49 93

### Réunion du 25 septembre 2023

Présents: Sauveur MICALLEF, Christophe VALENTINO, Jacky GACHET

Excusé: Cédric YSARD

# **COURRIERS CLUBS RECUS**

<u>HAUTE TARENTAISE</u>: lu et noté, pour la rencontre du 01/10/2023 (D4 B) 12H45 FC HAUTE TARENTAISE 2/ US UGINE 2 se jouera stade Jean Claude Rocca à AIME MACOT

**FC CHAMBOTTE :** lu et noté, (D3A) il aurait fallu informer aussi un membre de la commission Sportive du District ???, pour changement de terrain dimanche matin (stade de la BIOLLE)

UO ALBERTVILLE: lu et noté, rencontre N° 26474022 du 30/09/2023 (D3B) 20H se jouera terrain Synthétique.

FC CHAUTAGNE: lu et noté, vos rencontres du 01/10/2023 se joueront au stade municipal de CHINDRIEUX.

<u>FC VILLARGONDRAN</u>: Suite à votre désidérata Séniors début de saison 2023/2024 La Commission a bien pris en compte vos matchs à domicile samedi 20H (D3B) et (D5B) en alternance.

**US CHARTREUSE GUIERS**: lu et noté, nécessaire fait pour la (D4A) le 01/10/2023

Feuille de match papier reçue : (D4A) du 24/09/2023 rencontre FC LAISSAUD 2 / AS BRISON 1

<u>AS HAUTE COMBE</u>: lu et noté, le terrain de ST HELENE étant en travaux à ce jour Terrain de repli stade Manzoni à MONTAILLEUR, deux rencontres étant programmées le 01/10/2023 le club nous informe que le terrain de repli est réquisitionné pour un tournoi de rugby sur la commune.

# **COULEURS MAILLOTS CLUBS**

### Article 24-2-5 District de Savoie :

<u>Reçu</u>:

AF MONTMELIAN : couleurs de prêt US MODANE : couleurs de prêt CŒUR DE SAVOIE : couleurs de prêt

US PONT DE BEAUVOISIN : couleurs de prêt

AS BARBERAZ : Couleurs maillots US GRIGNON : Couleurs maillots FC SUD LAC : Couleurs maillots





# PV N° 640 DU 27 septembre 2023

### **Couleurs maillots non reçues:**

CHAM SPORT 73, SF CHALLES, AS HAUTE COMBE DE SAVOIE, FC BAUGES, FC Du NIVOLET 2.

# Couleurs maillots de prêt sur l'imprimé non renseignées :

E T.S. LE BOURGET, AS BOZEL, ES TARENTAISE, FC ROCHETTE, H.F.C.C .la commission demande à ces clubs de se mettre à jour dans les plus brefs délais et appliquera l'article 24-2-5 du District de Savoie. (AMENDE)

#### **MODIFICATION DE RENCONTRE**

Match Remis(D3B) N° 26473936 du 01/10/2023 pour cause 4éme tour coupe de France le match sera reprogrammé ultérieurement

US GRIGNON 1/ FC VILLARGONDRAN 1

Match No 26476557(D4 A) du 01/10/2023 Stade André Chanet ENTRE DEUX GUIERS: US CHARTREUSE2/ FC ST BALDOPH 2

La Commission programme la rencontre à 12H 15, motif match Coupe Laura à 14H30.

<u>FC PONT :</u> lu et noté, demande inversion de la rencontre match Aller No26476559 ( D4 A) du 07/10/2023 20H FC PONT1/CS FOOTBALL2, accord des deux clubs, la rencontre sera programmée le 08/10/2023 à 15H à CHIGNIN.

Demande Inversion de la rencontre N° 26467324(D3A) du 01/10/2023 entre CHAMBERY SPORT 1 73/ US DOMESSIN1 stade municipal de DOMESSIN à 15H accord des deux clubs.

Match No 26476323 (D4A) entre ST PIERRE SPORT 2/ FC LAISSAUD 2 se jouera le :

- Samedi 30/09/2023 à 17H30 accord des deux clubs.

Match No 26858848 (D5B) demande modification et inversion de la rencontre du 01/10/2023 :

- AS HAUTE COMBE SAVOIE 2 / US GRIGNON 2 à 15H accord des deux clubs.

Match N° 26476978 (D4B) du 01/10 / 2023 AS HAUTE COMBE1/ ES TARENTAISE 3 Demande modification et inversion de la rencontre accord des deux clubs.

<u>FC VILLARGONDRAN</u>: concernant vos rencontres du 19 novembre 2023 en D3 poule B N° 26473992 à la BATHIE et en D5 poule B match n°26858822 à CHALLES-LES-EAUX, elles ne peuvent être reporté à une date ultérieure. La seule possibilité, c'est de trouver un accord avec les clubs adverses pour avancer les rencontres avant le 19 novembre, le week-end du 28/29 octobre par exemple, sachant que votre équipe première a déjà une rencontre de reportée.

Merci de faire vos désidératas d'avant saison dans les délais impartis.

Sans l'accord des clubs adverses pour l'inversion des dites rencontres, elles seront programmées à la date initialement prévue."





# PV N° 640 DU 27 septembre 2023

### Notes aux clubs

La Commission de Discipline du District de Savoie Football lève la suspension et autorise les matchs sur le stade de BOUTRON à CHAMBERY LE HAUT.

Si des clubs désirent encore engager des équipes en D5 merci d'effectuer votre engagement via foot clubs d'ici le vendredi 29/09/2023, vous serez alors intégré dans une 3éme poule mais ne serez pas éligibles aux Play off de la phase de printemps.

# Divers rappels aux clubs

# ARTICLE 34.1.2.1 du District de Savoie

Pour toute modification il faut obligatoirement l'accord du club adverse via foot club Avant le lundi 18Heures qui précède la rencontre pour tout changement (horaire, date, terrain et match inversé) les demandes arrivant à partir du mardi seront hors délais!!!!!.

# LA COMMISSION RAPPELLE QUE SEUL LES MAILS VENANT DE LA MESSAGERIE OFFICIELLE DU CLUB SERONT PRIS EN COMPTE

« Beaucoup trop de mails viennent de messageries personnelles !!! »

Numéro du club « 0000000@laurafoot.fff.fr »

VEUILLEZ renseigner au plus tôt sur foot club les contacts club saison 2023/2024 « Au moins 2 personnes du club » Afin de pouvoir joindre le club le week-end en cas de divers problèmes MERCI.

# 36 - 2 - 1 - Match se déroulant en nocturne

- 1) Lorsqu'un club en District de Savoie dispose d'installations classées en catégorie E-5 selon les règlements généraux de la FFF, il pourra fixer auprès de la Commission Sportive la rencontre le vendredi (avec l'accord des deux (2) clubs), le samedi à la demande seule du club recevant. 23 Règlements sportifs du District de Savoie de Football & Annexe Championnats Jeunes Saison 2019/2020 L'heure de la rencontre sera fixée à 20 H 00 son adversaire ne pourra refuser son accord pour le samedi.
- 2) Un club dès communication de la composition de sa poule de championnat peut solliciter le coup d'envoi de ses rencontres à domicile, le samedi ou le vendredi à 18 H 00 ou 19 H 00. Cette demande doit être formulée auprès de ses adversaires et de la Commission Sportive 15 jours au plus tard avant la première journée de compétition. Les clubs adverses en cas de désaccord doivent faire parvenir l'avis motivé de leur refus au club demandeur et à la Commission Sportive 15 jours avant la date de la rencontre (Celle-ci sera alors fixée définitivement à 20 H 00 le samedi).









**Président: Christophe VALENTINO** 

Réunion du Lundi 25 septembre 2023

**U20** 

Responsable: Alain HANS 06 28 06 72 52 / 09 81 68 31 63

Présent: Mr HANS Alain

Courrier club reçu

ENTS - DRUMETTAZ : LU et NOTE « VU avec Mme GALLASSO SE RAPROCHER DE LA LIGUE « Par mail »

**CHAMPIONNATS** 

Les Matchs suivant : SE JOUERONT le MERCREDI 01 NOVEMBRE SUITE GAMBARDELLA

US LA MOTTE SERVOLEX // CHAMBERY SPORT 73

AS BOZEL // GJ LA SAVOYARDE

#### **MODIFICATIONS DE RENCONTRES**

### POUR LES MATCHS DU 23/09/23 (Suite plateau U13)

Reçu le mardi 19/09 Match ST-PIERRE / DRUMETTAZ se joue à 16 H 30 Reçu le mercredi 20/09 Match ST-BALDOPH / GAPS se joue à 16 H 30

La modification a été faite ATTENTION AUX DELAIS !!!!

# POUR LES MATCHS DU 30/09/23

Reçu le lundi 25/09/23 Match LA SAVOYARDE / ST-PIERRE se joue à 17 H00

Reçu le lundi 25/09/23 Match GAPS / MERCURY se joue à 15 H AU PONT DE BEAUVOISIN

Le nécessaire a été fait ATTENTION AUX DELAIS

# **HOMOLOGATIONS**

# SUITE RECEPTION FEUILLES DE MATCH PAPIER : match du 16 septembre

MATCH N° 26777492 BOZEL / ST-PIERRE Résultat 7-1 MATCH N° 26780662 JS- CHY / ST-BALDOPH Résultat 0-0 MATCH N° 26780429 ENTS DRUMETTAZ / LA MOTTE 2 Résultat 1-2





# PV N° 640 DU 27 septembre 2023

**U17** Martine LECHALARD: 06 13 59 62 41

### **ENTENTES**

FC MAURIENNE gérée par MODANE BASSE MAURIENNE gérée par AIGUEBELLE

### **IMPORTANT**

TOUS les matchs sont programmés à 15H00 et ne peuvent être retarder que si l'éclairage est homologué, de plus toutes les modifications se font sur <u>FOOTCLUB</u>

# **NOTE AUX CLUBS**

#### RAPPEL IMPORTANT

Il est rappelé aux clubs qu'il est obligatoire d'appeler le délégué de terrain de votre secteur afin qu'il vienne vérifier l'état de celui-ci.

Tout manquement au règlement sera amendé.

# **IMPORTANT RAPPEL**

IL EST OBLIGATOIRE DE NOTER LE N° DU MATCH, CATEGORIE POUR CHAQUE COURRIER SANS CELUI-CI LE COURRIER NE SERA PAS VALIDE.

\_\_\_\_\_\_

# Note aux clubs

Pour toute modification d'horaire de match, il faut faire une demande de changement sur FOOTCLUB 15 jours avant.

**ARTICLE 36.2.1 des règlements** 

# **CHAMPIONNATS**

# **CHANGEMENTS WEEKEND**

GAPS 1- DOMESSIN se jouera à 14H30 au PONT DE BEAUVOISIN AIX- CHAMBERY SPORT 73 se jouera à 19H00 stade GARIBALDI LA ROCHETTE- JS CHAMBERIENNE 1 se jouera à 17H00 FC HAUTE TARENTAISE-JS CHAMBERIENNE 2 se jouera à 15H30 à AIME GJ LA SAVOYARDE-AS HAUTE COMBE se jouera à 14H30 GAPS 2- AS BOZEL se jouera à 14H30 au PONT DE BEAUVOISIN





# PV N° 640 DU 27 septembre 2023

**U15** Gilles HUNSTEDT : 06 11 58 79 78

# Courriers clubs reçus

AIGUEBELLE USC – Reçu feuille de match et document de non-fonctionnement FMI. Pour info La commission a recontrôlé l'enregistrement et la validation de votre entente tout est O.K. Vu avec Mr. JANET (FMI DISTRICT) Il souhaite que vous l'appeliez pour voir le disfonctionnement de votre TABLETTE ainsi que les problèmes qu'il peut corriger.

A) Lieux des rencontres, confirmation des lieux de Match.

### D.1.POULE A.

Match N°. 26987445. ENT. BASSE MAURIENNE 1 / US. CHARTREUSE GUIERS 1. Se joue :au stade Aimé CHIANALE de ST ETIENNE DE CUINES

#### D.1. POULE B.

Match N°. 26735543. U.O.A. 1 / E.S. TARENTAISE 1 Se joue au Stade Henri DUJOL. Match N°.26735539. GAPS 2 / CHAMBERY SP.73 1.Se joue stade du PONT DE BEAUVOISIN.

#### D.2. POULE A.

Match N°. 26837884. FC. NIVOLET 3 / FC. MERCURY 2. Se joue à BASSENS stade LAMBERT. Match N°. 26986821. FC. HTE TARRENTAISE 2 / COGNIN SP 1. Se joue à AIME stade J.C ROCCA.

# D.2. POULE B.

Match N°. 26835747. GJ. LA SAVOYARDE 2 / F. CHAMBOTTE 2. Stade des MARAIS à LAISSAUD.

### D.2. POULE C.

Match N°.26987689. ENT. BASSE MAURIENNE 2 / ENT. CHAUTEGNE CULOZ 1. Se joue au stade Henri PRAZ de ST REMY DE MAURIENNE.

**ENT. F.C. MAURIENNE**. Reçu les lieux pour vos dernières rencontres à domicile.08/10-12/11-03/12. La commission vous remercie pour ces anticipations.

#### **MATCH REMIS**

#### D.2.A. DU 17/09/2023.

Match N°.26837879 A.S. UGINE 1 / A.S. HAUTE COMBE DE SAVOIE 1. (22/10/2023)

#### **RAPPEL**

Toujours vous munir avant une rencontre d'une feuille de match Papier en cas de panne F.M.I. Merci au Club d'AIGUEBELLE d'avoir faire une feuille de match papier le week-end dernier.

#### **15 A JUIT**

GAPS / A.S. BARBERAZ: ST.PIERRE D'ALBIGNY / DRUMETTAZ

Pour INFO aux autres clubs

Vous avez encore le temps d'inscrire des équipes dans ce championnat complémentaire.





# PV N° 640 DU 27 septembre 2023

#### **FORFAIT GENERAL**

F.C. ST. BALDOPH. La commission prend note de votre décision tout en regrettant celle-ci. Elle espère vous revoir bientôt.

**J13** 

Hugues DIETZ: 06 84 83 88 21

Faïçal REMILI: 06 18 18 30 28

### **Courriers**

- ES LE BOURGET DU LAC :
   Monsieur le secrétaire du club signale un problème sur l'engagement de ses équipes jeunes
- <u>FC SAINT BALDOPH</u>: En raison d'un plateau U13, le match suivant des U29 et décalé à 16H00

# Reprise des compétitions

La première journée de championnat d'automne 2023 est prévue samedi 30 septembre (7 journées programmées), jusqu'au 02 décembre

# Phase Régionale U13

### LAURA FOOT - Printemps 2024

Les clubs pouvant participer à cette compétition sont inscrits pour cette phase d'Automne dans la poule D1A A la suite des rencontres, le classement déterminera les 3 premiers retenus pour la phase Régionale U13 au printemps 2024

# Feuille de matchs

RAPPEL : les feuilles de matchs sont téléchargeables (format Word ou PDF) sur le site du district. Ces documents sont à renvoyer au District dès le lendemain de la rencontre (ou au plus tard la semaine suivant la rencontre)





# PV N° 640 DU 27 septembre 2023

# **COMMISSION FUTSAL**

Président : Jacky GACHET 06 12 22 99 82

Lundi 25 septembre 2023

# Saison 2023/2024 **Engagements**

# Procédure d'engagement 2023/2024

Pour cette saison 2023/2024 suite au changement du module compétition la procédure des engagements se trouvent modifiés POUR TOUTES LES CATEGORIES: SENIORS à U 13

Les clubs devront engager leurs équipes impérativement, par foot club avant les dates suivantes. les désidératas sont également à saisir sur foot club (jumelage, alternance et indisponibilités des terrains...) avant les dates limites d'inscription des engagements ci-dessous.

Rappel date limite engagements/Désidératas

Echéancier engagements/désidératas 2023/2024 par Footclub

<u>Futsal</u>

Coupe de Savoie (Seniors à U13)

(gratuit)

26 novembre 2023

# Championnat Futsal Séniors Savoie / Haute Savoie Pays de Gex

SONT INSCRITS EN CHAMPIONNAT BI DEPARTEMENTAL AU .20.09.2023 :

ASS FUTSAL ROCHETTE O 2 U S CHARTREUSE GUIERS 1 **FUTSAL BOURGET UNITED** LE HAUT FOOTBALL CLUB DE CHAMBERY Coté Savoie **A S THONON CBF 74** FLAC 2 Coté Haute Savoie

Une réunion visio s'est tenue le mercredi 13 septembre avec les clubs intéressés.

**US CHARTREUSE GUIERS** A FUTSAL ROCHETTE O **FUTSAL BOURGET UNITED FUTSAL LAC ANNECY** 

**CLUSES BONNEVILLE FORON** 

Absents: HAUT DE CHAMBERY FOOTBALL et AS THONON





# PV N° 640 DU 27 septembre 2023

Étaient également présent le District de Haute Savoie Pays de Gex et le District de Savoie.

Pour la saison 2023/2024, 7 formations qui se rencontrent en matchs aller/retour soit 12 matchs.

Les 4 premiers jouent le titre sur un mini championnat de 6 rencontres (aller/retour)

Les 3 derniers jouent les places de 5 à 7 sur un mini championnat de 4 rencontres (aller/retour)

Début du championnat semaine du 16 au 22 Octobre 2023

Un questionnaire est envoyé au clubs sur la boite mail officielle, merci de répondre avant la fin du mois de Septembre 2023.

Au 25 Septembre, réponses reçues de: AFRO 2 CHARTREUSE GUIERS US HAUT FOOTBALL CLUB DE CHAMBERY AS THONON

Le district 73 attend urgemment avant le 2 octobre 2023 18H00 maxi, le retour des questionnaires pour les clubs de :

FUTSAL BOURGET UNITED FLAC 2 CBF 74 Pour établir le calendrier







# PV N° 640 DU 27 septembre 2023

# **COMMISSION DES COUPES**

Président : Jérôme SPADA 06 76 04 25 57

Membres: Maurice BILLAUD, Ghislaine RAYNAL, Patrick JANET

Réunion du 25 septembre 2023

**Présents :** Jérôme SPADA, Patrick JANET **Excusés :** Ghislaine RAYNAL. Maurice BILLAUD

# **COUPE de FRANCE 2023-2024**

# 4<sup>émes</sup> tour le 30 & 01 octobre 2023







# PV N° 640 DU 27 septembre 2023



# **COUPE GAMBARDELLA 2023-2024**

3<sup>èmes</sup> tour le 7 octobre 2023





# PV N° 640 DU 27 septembre 2023

# **TIRAGE DES COUPES DE SAVOIE**

# REGLEMENT COUPE CORTADE et RAFFIN

En cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire, 2 mi-temps de 15 min, si le résultat est toujours nul les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but, dans les conditions fixées par les lois du jeu.

# CORTADE

Prochain tour le Dimanche 29 octobre 2023 Tirage prévu le 9 octobre 2023

# RAFFIN

Prochain tour le Dimanche 29 octobre 2023 Tirage prévu le 9 octobre 2023

# FEMININES A 8

<u>1<sup>er</sup> tour le Dimanche 29 Octobre 2023</u> Tirage prévu le 9 octobre 2023

# **U20 TRIQUET**

Tirage effectué par Serge COHEN trésorier au district

1er tour le samedi 28 octobre 2023

US LA MOTTE SERV 1	VS	MERCURY B. ETOILE FC 1
J.S. CHAMBERIENNE 1	VS	CHAM. SPORT 73 1
DRUMET. MOUXY ES 1	VS	ST BALDOPH FC 1
ST PIERRE SPORT 1	VS	GAPS 1
A.S. MONT JOVET BOZE 1	VS	GJ LA SAVOYARDE 1

# **U17 TRONCY**

# 1er tour match en retard le Samedi 21 octobre 2023

AIX FC 1	VS	US LA MOTTE SERV 1
DRUMET. MOUXY ES 1	VS	FC CHAMBOTTE 1
ENT FOOTBALL CHAUTAGNE 1	VS	MERCURY B. ETOILE FC 1
HAUTE TARENTAISE FC 1	VS	GJ LA SAVOYARDE 1





# PV N° 640 DU 27 septembre 2023

# Deux dates pour ce 2èmes tour

2èmes tour le Samedi 21 octobre 2023

LA RAVOIRE US 1	VS	AS HAUTE COMBE 1
CA MAURIENNE 1	VS	AIGUEBELLE USC 1
NIVOLET FC 1	VS	J.S. CHAMBERIENNE 1
CHAMBERY SAVOIE FOOT 1	VS	CHARTR. GUIERS US 1
A.S. D'UGINE 1	VS	EXEMPT

# 2èmes tour le Samedi 28 octobre 2023

US MODANE 1	VS	DRUMET. MOUXY ES 1 OU FC CHAMBOTTE 1
GAPS 1	VS	HAUTE TARENTAISE FC 1 OU GJ LA SAVOYARDE 1
AIX FC 1 OU US LA MOTTE SERV 1	VS	ENT FOOTBALL CHAUTAGNE 1 OU MERCURY B.E FC 1

# **U15 PILLET**

# 2èmes tour le Dimanche 22 octobre 2023

U.S. LA MOTTE SERVOL 1	VS	DRUMET. MOUXY ES 1
CHARTR. GUIERS US 1	VS	F.C. LA ROCHETTE 1
CHAMBERY SAVOIE FOOT 2	VS	CA MAURIENNE 1
GJ LA SAVOYARDE 1	VS	AIGUEBELLE USC 1
UO ALBERTVILLE 1	VS	NIVOLET FC 2
GAPS 1	VS	HAUTE TARENTAISE FC 2
ENT VAL D'HYERES 1	VS	ST PIERRE ALBIGNY 1
J.S. CHAMBERIENNE 1	VS	AIX FC 2
MERCURY B. ETOILE FC 1	VS	EXEMPT

# **U13 PITCH**

<u>1er</u> tour le Samedi 4 novembre 2023 Tirage prévu le 16 octobre 2023

# **U13 PIGNIER/SERALINI**

<u>1<sup>er</sup> tour le Samedi 21 octobre 2023</u> Tirage prévu le 9 octobre 2023

# **U11 CREDIT AGRICOLE**





# PV N° 640 DU 27 septembre 2023

<u>1<sup>er</sup> tour le Samedi 21 octobre 2023</u> Tirage prévu le 9 octobre 2023

# INFORMATION IMPORTANTE

# L'utilisation de la FMI sera obligatoire des catégories U15 à séniors filles et garçons

La transmission devra être effectuée dès la fin du match ou obligatoirement le Dimanche soir avant 20heures.

En cas de problème de TRAMSMISSION de FMI Merci de m'envoyer par SMS (voir numéro en 1er page)

Résultat du match et photo de la tablette ou feuille papier

La commission de Coupes sera dans l'obligation d'infliger des amendes aux clubs ne respectant pas ces demandes.











Président: Jacky GACHET 06 12 22 99 82

# Lundi 25 septembre 2023

Le NOUVEAU calendrier sera prochainement en ligne, des problèmes informatiques nous rendent cette publication difficile. Attention, un club en plus, de nombreux changements. Les résultats de la première journée sont pris en compte.

MERCI DE VERIFIER VOTRE RENCONTRE POUR DIMANCHE 1 OCTOBRE 2023 NOUS VOUS JOIGNONS LE CALENDRIER DES 3 PREMIERES JOURNEES, VOUS AVEZ EGALEMENT RECU UN MAIL POUR CES JOURNEES

Toutes les excuses de la commission pour ces désagréments.

# **JOURNÉE DU 1 OCTOBRE 2023**

Exempte	ENT F CHAUTAGNE 1 N° 551644	CHAM. SPORT 73 1 N° 581932	ST REMY UN.SP 1 N° 523657	ENT. APCR ESB 1 N° 533835	DOMESSIN U.S 1 N° 527260
	127289025 1023 - H A	01/10/20	1 27288360 223 - 10H TADE BOUTRON	N" de match 01/10/20 LE BOURGET DU LAC - S	23 - 10H
Dossiers.	Officiels	Dossiers	Officiels	Dosslers	Officiels
U.S.C AIGUEBELLE 1	ENT.GFVD 2 N° 504447	MONTMELIAN AF 1 N° 504230	COEUR SAVOIE FOOT 1 N° 501480	F.C. LA ROCHETTE 1 N° 504263	FC DE HTE TARENTAISE 2 N° 551562
01/10/20	n 27288777 123 - 10H LE - Stade Roger MailleT	01/10/20	n 27288778 923 - 10H DE ALBERT SERRAZ 2	Nº de match 01/10/20 LA CROIX DE LA ROCHETTE	23 - 10H
Dossiers	Officiels	Dossiers	Officiels	Dossiers	Officiels

# **JOURNÉE DU 8 OCTOBRE 2023**

1 N° 327260	Exempte	ENT F CHAUTAGNE 1 N° 591644	F.C. LA ROCHETTE 1 N° 504263	ST REMY UN.SP 1 Nº 523657	U.S.C AIGUEBELLE 1 N° 515259
N° de matcl 08/10/2 N	023 - H	08/10/2	n 27288594 023 - 10H CNE - STADE MUNICIPAL	08/10/20	127288724 123 - 10H NE - STADE HENRI PRAZ
Dossiers	Officiels	Dossiers	Officiels	Dessiers	Officiels
ENT.GFVD 2 N° 504447	COEUR SAVOIE FOOT 1 N° 561480	ENT. APCR ESB 1	MONTMELIAN AF 1 N° 504230	FC DE HTE TARENTAISE 2 N° 531562	CHAM. SPORT 7 1 N° 561932
N° de matci 08/10/20 LE PONT DE BEAUVOISII			h 27288780 023 - 10H	N° de match 08/10/20 BOURG ST MAURICE - S	23 - 10H
Dossiers	Officiels	Dossiers	Officiels	Dossiers	Officiels





# **PV N° 640 DU 27 septembre 2023**

# **JOURNÉE DU 15 OCTOBRE 2023**

P.C. LA ROCHETTE 1 N° 504263 N° de mater 24/09/20 LA CROIX DE LA ROCHETT	N° 527260 127288501 123 - 10H	15/10/	ENT. APCR ESB 1 M* 533835 th 27289029 2023 - H	COEUR SAVOIE FOOT 1 N° 581480 N° de match 15/10/20 LES MARCHES - S1	23 - 10H
Dossiers	Officiels	Dosslers	Officiels	Dossiers	Officiels
HAM. SPORT 73 1 N° 581972	ENT F CHAUTAGNE 1 N° 531644	MONTMELIAN AF 1 N° 304230	ENT.GFVD 2 N°504447	U.S.C AIGUEBELLE 1 N° 515259	FC DE HTE TARENTAISE 2 N° 551562
N° de match 15/10/20 CHAMBERY - ST	23 - 10H	15/10/2	h 27286781 023 - 10H DE ALBERT SERRAZ 2	N* de match 15/10/20 ST PIERRE DE BELLEVILL	23 - 10H
Dossiers	Officiels	Dospiers	Officials	Dossiers	Officiels





# PV N° 640 DU 27 septembre 2023



### Lundi 25 septembre 2023

#### Contacts:

Julien TRANCHANT - CTF: 06 28 94 53 98 – julien.tranchant@savoie.fff.fr Edouard FROGER – CDFA: 06 10 56 18 18 - edouard.froger@savoie.fff.fr Damien BILLIET - ETD 73: 06 20 93 38 11 - dbilliet@savoie.fff.fr Jean Marc GUICHARD - Représentant des éducateurs

### Note aux clubs

Vous pouvez dès à présent anticiper et inscrire vos candidats aux formations prévues sur la saison 2023-2024.

ATTENTION la procédure d'inscription a changé.

Retrouver les procédures d'inscription sur le site du District de Savoie https://savoie.fff.fr/simple/calendrier-technique-2023-2024/

Afin de gérer les formations au sein de votre club, vous trouverez le tableau récapitulatif des dates desformations sur le site du District (rubrique formation)

N'hésitez pas à contacter le secrétariat si besoin. district@savoie.fff.fr

#### Note aux clubs

Nous vous remercions d'inscrire 2 candidats par club et par formation

# Objectifs de cette disposition :

- Chaque profil est différent dans son évolution, d'où la nécessité d'identifier des profils prioritaires surl'instant T au sein du club.
- Permettre à un maximum de club d'inscrire au moins un candidat sur chaque session.
  - Une des richesses de la formation est de collaborer avec des stagiaires venants d'autres structures.

Eventuellement vous pouvez inscrire plus de deux candidats mais ils seront relayés sur liste d'attente.

Dans ce cas, merci de nous communiquer la priorité qui doit être respectée.

Merci de votre compréhension

PRIORITÉ AUX CANDIDATS SAVOYARDS SUR TOUTES LES FORMATIONS ET CERTIFICATIONS

RAPPEL: Pour les candidats possédant une LICENCE DIRIGEANT un certificat médical pour LA

PRATIQUE D'ACTIVITE SPORTIVE est OBLIGATOIRE, effectivement ces licences ne couvrent pas la pratique du football.

Ce certificat doit être envoyé <u>lors de l'inscription</u> sur la boite mail du District.





# PV N° 640 DU 27 septembre 2023

# Formations 2023 - 2024

# - Module « Gardien de but » Initiation - limitée à 16 personnes

Dates: samedi 21 octobre 2023 et samedi 4 novembre 2023

**Lieu:** à définir **Coût**: 150 €

Inscriptions reçues: 4

Sébastien GUABELLO (FC CHAMBOTTE)

Romain GARRIGUES - Chérif SORIBA (FC NIVOLET)

Quentin LANDRAGIN (GAPS)

# - Formation CFI U9 Mineurs Garçons - limitée à 16 personnes

Dates: jeudi 2 novembre 2023 et samedi 9 décembre 2023

Lieu: SAINT LAURENT DU PONT

Coût: 150 €

Inscriptions reçues: 2

Bastien HALTER - Maxence VELON (FC CHAMBOTTE)

# - Formation CFI Foot à 11 (U14 - U19) - limitée à 16 personnes

Dates: samedi 9 décembre 2023 et samedi 13 janvier 2024

**Lieu:** à définir **Coût**: 150 €

Inscriptions reçues: 16

Théo LUCET (USC AIGUEBELLE)

Laurent BRUNET - Fabrice RELA (AIX FC)

Yanis KETTANI (US LA RAVOIRE)

Nicolas BRUNET - Lucas THIBAUD (FC LAISSAUD)

Raffet ZORLU (MONTMÉLIAN A) Chérif SORIBA (FC NIVOLET)

Jim NZABABELIMFURA (ENT DRUMETTAZ MOUXY)

Candidats non prioritaires car hors département

Lucas BONIN - Sofian GHILAS - Morgan PERNOD - Othmari IHNANE (CS BELLEY)

Guylain BAUDELOT (CS AMPHION PUBLIER)

Jonathan SERIGNAN (MEYTHET ES) François MENDES (FC ARENTHON)

### - Formation CFI « FUTSAL U13/U15 » Module Base Initiation - limitée à 16 personnes

Dates: samedi 16 décembre 2023 et dimanche 17 décembre 2023

**Lieu :** à définir **Coût** : 150 €

Inscription reçue : 0

# - Formation CFI Projet Club - limitée à 16 personnes

Dates: dimanche 14 janvier 2024 et dimanche 28 janvier 2024

**Lieu**: à définir **Coût**: 150 €

Inscriptions reçues: 3

Julia CARROZ PITINO (ENT VAL D'HYERES)

Candidats non prioritaires car hors département

Simon ROYER (UNION SALEVE FOOT)

Vincent REY (ENT S THYEZ)





# PV N° 640 DU 27 septembre 2023

# - Formation CFI U9 Mineurs Garçons - limitée à 16 personnes

Dates: vendredi 1er mars 2024 et lundi 15 avril 2024

**Lieu**: à définir **Coût**: 150 €

Inscription reçue: 0

# - Formation CFI U9 Mineurs Filles - limitée à 16 personnes

Dates: vendredi 1<sup>er</sup> mars 2024 et lundi 15 avril 2024

**Lieu:** à définir **Coût**: 150 €

Inscription reçue: 0

# - Formation CFI Foot réduit (U6 - U9) Foot réduit - limitée à 16 personnes

Dates: mercredi 6 mars 2024 et mercredi 20 mars 2024

**Lieu:** à définir **Coût**: 150 €

Inscription reçue : 1

Victoria DOS SANTOS (ETS LE BOURGET DU LAC)

# - Formation CFI Foot à 8 (U10 - U13) - limitée à 16 personnes

Dates: mercredi 6 mars 2024 et mercredi 20 mars 2024

**Lieu:** à définir **Coût**: 150 €

Inscriptions reçues: 5

Abdelkader DJEBABLIA (AIX FC)

Baptiste BOIS (GAPS)

Jean OLIVEIRA – Benoit VACHER (FC LAISSAUD)

<u>Candidats non prioritaires car hors département</u>

Valentin PEREIRA (FC BALMES NORD ISERE)

### - Formation CFI Séniors - limitée à 16 personnes

Dates: samedi 9 mars 2024 et samedi 23 mars 2024

**Lieu**: à définir **Coût**: 150 €

Inscriptions reçues: 6

Mohamed ALTUNGOLLER – Nicolas PORRO (AS UGINE)

Mathis GARAVEL (US CHARTREUSE GUIERS)

Candidats non prioritaires car hors département

Sofian GHILAS (CS BELLEY)

Sébastien DE MARCHI (AS SILLINGY) Antony CORREIA (FC LA FILIERE)

# Certifications 2023 - 2024

### **Certification CFF2 - MAXIMUM 6 candidats**

Date: jeudi 19 octobre 2023

**Lieu:** à définir **Coût**: 70 €

Inscription reçue: 1

Maxime LAMBERT (CHAMBÉRY SAVOIE FOOT)





# PV N° 640 DU 27 septembre 2023

### **Certification CFF3 - MAXIMUM 6 candidats**

Date: jeudi 9 novembre 2023

**Lieu:** à définir **Coût**: 70 €

Inscriptions reçues : 3
Noa DUTREMBLE (AIX FC)

Candidat non prioritaire car hors département

Thomas DE SOUSA (FC LES MARTRES D'ARTIERE LUSSAT)

Andréa SALERNO (US ANNECY LE VIEUX)

### **Certification CFF1 - MAXIMUM 6 candidats**

Date: mardi 21 novembre 2023

**Lieu :** à définir **Coût** : 70 €

Inscription reçue: 0

### **Certification CFF4 - MAXIMUM 6 candidats**

Date: jeudi 14 décembre 2023

**Lieu:** à définir **Coût**: 70 €

Inscription reçue: 1

Mohamed OUTCHIRI (ENT DRUMETTAZ MOUXY)

### **Certification CFF2 - MAXIMUM 6 candidats**

Date: jeudi 7 mars 2024

**Lieu:** à définir **Coût**: 70 €

Inscriptions reçues: 2

Théo ALEXANDRE (ENTT F CHAUTAGNE)

Candidat non prioritaire car hors département

Driss SIF (ENT S ST PRIEST)

# **Certification CFF1 - MAXIMUM 6 candidats**

Date: lundi 25 mars 2024

**Lieu**: à définir **Coût**: 70 €

Inscription reçue: 0

#### **Certification CFF2 - MAXIMUM 6 candidats**

Date: jeudi 2 mai 2024

**Lieu:** à définir **Coût**: 70 €

Inscription reçue: 0

# **Certification CFF3 - MAXIMUM 6 candidats**

Date : jeudi 23 mai 2024

**Lieu**: à définir **Coût**: 70 €

Inscription reçue: 0





# PV N° 640 DU 27 septembre 2023

**Certification CFF1 - MAXIMUM 6 candidats** 

Date: mardi 4 juin 2024

**Lieu**: à définir **Coût**: 70 €

Inscription reçue: 0

**Certification CFF4 - MAXIMUM 6 candidats** 

Date: mardi 18 juin 2024

**Lieu**: à définir **Coût**: 70 €

Inscription reçue: 0







# PV N° 640 DU 27 septembre 2023

# **COMMISSION DES REGLEMENTS**

Président : René SAILÉ

Réunion du 25 septembre 2023

Président : M. René SAILÉ, Port : 07 84 71 06 82 Membres : M. Patrick JANET, Port : 06 64 26 44 76

M. Jean Marc GUICHARD

Présents: MM. René SAILE, Patrick JANET

Excusé: M. Jean Marc GUICHARD

# **RESERVE D'AVANT MATCH**

Dossier N° 01:

Match 26780931 GJ LA SAVOYARDE - FC MERCURY U20 du 16/09/2023.

# **DÉCISIONS**

Dossier N° 01:

Match 26780931 GJ LA SAVOYARDE - FC MERCURY U20 du 16/09/2023.

Réclamation du club de GJ LA SAVOYARDE concernant la participation d'un joueur (U17) susceptible de ne pas être qualifié pour la rencontre en rubrique au motif qu'il ne possède pas de de mention de surclassement.

### **Réclamation recevable**

Après étude du dossier :

- Attendu que le championnat U20 fait partie des compétitions « JEUNES »
- Attendu qu'aucune contre-indication médicale ne figure sur la licence du joueur

Ce joueur était autorisé à participer à la rencontre en rubrique.

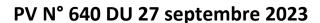
# Par ces motifs, la Commission des Règlements :

- Rejette la réclamation comme non fondée
- Confirme le résultat du match :

GJ LA SAVOYARDE: 2 buts, 0 pt F C MERCURY: 4 buts: 3 pts

- Transmet à la Commission compétente pour homologation







# **COMMISSION DES ARBITRES**

Président : Daniel DESMARIEUX 06 75 93 17 52 Vice – Président Jacky MESTACH : 06 15 20 07 75



<u>arbitres@savoie.fff.fr</u> <u>Réunion du 25 septembre 2023</u>

La CDA

Présents: Mrs Daniel DESMARIEUX, Jacky MESTACH, Gérard SOTO, Christophe DUPAYS, Emmanuel BONTRON,

Alphonse LOMBARD,

Excusés: Mrs Luc ALIX, Maxime LAMBERT,

### **CONDOLEANCES**

Les membres de la Commission des Arbitres, son Président
Les membres du bureau de l'UNAF SAVOIE, son Président
Présentent leurs sincères condoléances à la famille de Mario SOLINAS
(ancien arbitre du District de Football de SAVOIE)

# COURRIERS / MAILS RECUS - SAISON 2023 / 2024

La commission de Discipline signale l'absence de rapport sur la journée du 17 septembre 2023, compétition U15 \*GAPS 2 – LA ROCHETTE : arbitre M. BELLIR Abdelhamid (AIX LES BAINS)

\*U O ALBERTVILLE – LA RAVOIRE : arbitre M. PAINDAVOINE Matéo (U S PONTOISE)

------

Accompagnement conseil:

M. Bernard CAMUS accompagnement de M BEKSAS Aïssa (CSF) du 10/09/2023, compétition D1

-----

Le règlement intérieur CDA (saison 2023/2024), a été validé le 25 septembre 2023 lors de la réunion du Comité directeur du District de Football de SAVOIE.

Il sera mis en ligne prochainement sur le site du District « onglet Arbitrage »

Information aux clubs et arbitres.

Ci-joint le texte de ces mesures dérogatoires :

#### « II. Statut de l'arbitrage : mesure dérogatoire 2023-2024

Le Comité Exécutif décide, sur proposition de la Ligue du Football Amateur, pour la saison 2023-2024, de déroger à l'article 49 du Statut de l'Arbitrage, en repoussant la date limite de renouvellement et de changement de statut des arbitres, du 31 août au 30 septembre 2023, et de reculer ainsi la date limite d'information des clubs en infraction, du 30 septembre au 31 octobre 2023.





# PV N° 640 DU 27 septembre 2023

Cette décision se justifie par la grande difficulté pour les arbitres à prendre leurs rendez-vous médicaux dans les délais, ainsi que par les problèmes informatiques rencontrées en ce début de saison dans les Ligues régionales. A l'heure où la FFF voit ses effectifs d'arbitres à nouveau en hausse, il convient plus que jamais de soutenir l'ensemble des clubs dans cet élan collectif qui permet d'entrevoir des perspectives intéressantes pour l'ensemble des acteurs ».

A ce jour, nous sommes dans l'attente de précision concernant le délai des DMA (Dossier Médicale d'Arbitre), nous reviendrons vers vous dès que possible.

### RATTRAPAGE TEST TAISA

Tous les arbitres qui n'ont pas effectués et réussi le TEST TAISA ou qui ne sont pas venus à l'Assemblée Générale de l'arbitrage, sont priés de venir au rattrapage :

le dimanche 22/09/2023, à 9h00 au stade du club de SUD LAC (VOGLANS).

### FORMATION PREPARATION EXAMEN LIGUE THEORIQUE

Responsable du module de formation Ligue : M. Maxime LAMBERT (tél : 06 70 74 82 70



Les arbitres qui souhaitent se présenter à l'examen de Ligue, devront nous adresser un mail de motivation ou courrier. Un module de préparation va débuter prochainement.

A ce jour Nous avons reçu et validé les candidatures des arbitres suivants :

-M. Ismael HAMADI (CHARTREUSE GUIERS)

### FORMATION INITIALE D'ARBITRAGE - SAISON 2023 / 2024

A L'ATTENTION des CLUBS

Retrouvez ci-dessous les dates de la prochaine formation Initiale d'Arbitrage à destination des candidat(e)s arbitres jeunes ou seniors.

Elle se déroulera en internat (sur le site de VOGLANS)

Aux dates suivantes : Du vendredi 20 octobre 2023 au dimanche 22 octobre 2023 (séance 1 à 6)

Et

(Au DISTRICT de FOOTBALL de SAVOIE -MAISON DES SPORTS- CHAMBERY)



à la date suivante : Le samedi 28 octobre 2023 (séance 7 administrative et examen)

-----





# PV N° 640 DU 27 septembre 2023

Clubs, les inscriptions s'effectueront en ligne directement sur le site Internet de la Ligue. Les clubs en situation d'infraction au statut d'arbitrage, sont donc invités à présenter des candidats (Bien-sûr selon vos possibilités)

\_\_\_\_\_\_

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter l'IR2F : 04.72.15.30.21 ou formations@laurafoot.fff.fr

# DATES A RETENIR

Le jeudi 28 septembre 2023, réunion plénière de CDA

Le 02 octobre 2023, réunion de CDA

Le 09 octobre 2023, réunion de CDA

Le 16 octobre 2023, réunion de CDA - CD

Du vendredi 20 octobre au dimanche 22 octobre 2023, Stage Ecole d'Arbitrage (1ére session)

Le 23 octobre 2023, réunion de CDA

Le samedi 28 octobre 2023, finalisation du stage Ecole d'Arbitrage (gestion Administrative, Examen)

Le 30 octobre 2023, réunion de CDA









# PV N° 640 DU 27 septembre 2023

# COMMISSION DEPARTEMENTALE DU STATUT DE L'ARBITRAGE



Procès-verbal du 25 septembre 2023

La commission Statut d'Arbitrage:

<u>Membres</u>: Mrs Daniel DESMARIEUX, Daniel MAILLAND-ROSSET, Francis MOREL–BIRON, Christophe DUPAYS, Hervé TRONCY, Alphonse LOMBARD, Luc ALIX,

### TABLEAUX STATUT D'ARBITRAGE REPRISE DE LICENCE – SAISON 2023/2024

Vous trouverez dans le fichier annexe un bilan des arbitres ayant repris l'arbitrage cette saison.

\*District

\*Ligue

### **TEXTES STATUT ARBITRAGE**

Ci-joint le texte de ces mesures dérogatoires :

## « II. Statut de l'arbitrage : mesure dérogatoire 2023-2024

Le Comité Exécutif décide, sur proposition de la Ligue du Football Amateur, pour la saison 2023-2024, de déroger à l'article 49 du Statut de l'Arbitrage, en repoussant la date limite de renouvellement et de changement de statut des arbitres, du 31 août au 30 septembre 2023, et de reculer ainsi la date limite d'information des clubs en infraction, du 30 septembre au 31 octobre 2023.

Cette décision se justifie par la grande difficulté pour les arbitres à prendre leurs rendez-vous médicaux dans les délais, ainsi que par les problèmes informatiques rencontrées en ce début de saison dans les Ligues régionales. A l'heure où la FFF voit ses effectifs d'arbitres à nouveau en hausse, il convient plus que jamais de soutenir l'ensemble des clubs dans cet élan collectif qui permet d'entrevoir des perspectives intéressantes pour l'ensemble des acteurs ».

A ce jour, nous sommes dans l'attente de précision concernant le délai des DMA (Dossier Médicale d'Arbitre), nous reviendrons vers vous dès que possible.

### Nombres d'arbitres - Article 41 Statut Fédéral de l'Arbitrage

- -Championnat de Ligue 1 : 12 arbitres dont1 arbitre féminine, dont 3 formés et reçus au cours des 3 saisons précédentes et dont 7 arbitres majeurs
- -Championnat de Ligue 2 : 10 arbitres dont1 arbitre féminine, dont 3 formés et reçus au cours des 3 saisons précédentes et dont 6 arbitres majeurs
- -Championnat National 1 : 8 arbitres dont 2 formés et reçus au cours des 3 saisons précédentes et dont 4 arbitres majeurs
- -Championnat National 2: 7 arbitres dont 1 formé et reçu au cours des 3 saisons précédentes et dont 3 arbitres



# A POOTERLY

# PV N° 640 DU 27 septembre 2023

#### maieurs

- -Championnat National 3 : 6 arbitres dont 1 formé et reçu au cours des 3 saisons précédentes et dont 3 arbitres majeurs
- -Championnat Régional 1 : 5 arbitres dont 3 arbitres majeurs
- -Championnat Régional 2 : 4 arbitres dont 2 arbitres majeurs
- -Championnat Régional 3:3 arbitres dont 2 arbitres majeurs
- -Championnat Départemental 1 : 2 arbitres dont 1 arbitre majeur,
- -Championnat de France Féminin de Division 1 : 3 arbitres dont 1 arbitre féminine et arbitre féminine formée et reçues au cours des 3 saisons précédentes.
- -Championnat de France Féminin de Division 2 : 1 arbitre
- -Championnat de France Futsal de Division 1 : 2 arbitres, dont 1 arbitre Futsal, lequel est défini à l'article 43
- -Championnat de France Futsal de Division 2 : 1 arbitre
- -Championnat de District : 1 arbitre
- -Clubs n'engagent que des équipes de jeunes : 1 arbitre
- -Dernier niveau de District (si le niveau est Départemental 3 ou inférieur) : Pas d'obligation

\_\_\_\_\_

# Les types d'arbitres

L'âge de l'arbitre s'apprécie au 1er janvier de la saison en cours

#### **STATUT FEDERAL**

### **STATUT LaurafOOT**

Arbitre « MAJEURS » 18 ans et +

Arbitre « FEMININE » + 13 ans

Arbitre « FEMININES » 13 ans et +

Arbitre « FEMININES » 13 ans et +

Arbitre « TRES JEUNES » 13 ans à 15 ans

Arbitre « FUTSAL » + de 15 ans

Arbitre « SPECIFIQUE FUTSAL » 21 ANS et +

\_\_\_\_\_

#### Nombre d'arbitres

# Article 1.2 Statut Régional de l'Arbitrage

- \*Championnat Départemental 1 : 2 arbitres SENIORS (+21 ans)
- \*Championnat Départemental 2 : 1 arbitre SENIORS (+21 ans)
- \*Championnat Départemental autres divisions : 1 arbitre
- \*Championnat Départemental dernier niveau : pas d'obligation

# RAPPEL - Sanctions et Pénalités prévues au Statut Fédéral

- Article 46 - Sanctions financières.

Les sanctions financières sont les suivantes :

- a) Première saison d'infraction par arbitre manquant : Ligue 1 et Ligue 2 : 600 €
- Championnat National 1:400 €
- Championnat National 2 et Championnat National 3 : 300 €
- Championnat de France Féminin de Division 1 : 180 € Championnat de France Féminin de Division 2 : 140 €
- Championnat de France Futsal de Division 1 : 180 €
- Championnat de France Futsal de Division 2 : 140 €
- Championnat Régional 1 : 180 €
- Championnat Régional 2 : 140 €
- Championnat Régional 3 et Championnat Départemental 1 : 120 €
- Autres Divisions Régionales et Division Supérieure de District : 120 €
- Championnats de football d'Entreprise et Féminins Régionaux, autres championnats de Futsal, **autres Divisions de District**, clubs qui n'engagent que des équipes de jeunes : **50 € par arbitre manquant** pour la première saison d'infraction.
- b) Deuxième saison d'infraction : amendes doublées.
- c) Troisième saison d'infraction : amendes triplées.
- d) Quatrième saison d'infraction et suivantes : amendes quadruplées. e) L'amende est infligée au club en infraction immédiatement après l'examen au 31 mars 2022.

En juin 2023 les sanctions financières sont réajustées définitivement en fonction du nombre d'arbitres ayant réalisé leur quota de matchs, selon le barème ci-dessus. Le montant supplémentaire des sanctions financières est versé immédiatement





# PV N° 640 DU 27 septembre 2023

\_\_\_\_\_

# NOMBRE DE JOURNEES A EFFECTUER DURANT LA SAISON (rappel de l'article 34 du Statut Fédéral de l'Arbitrage)

1-Les arbitres ont l'obligation de diriger un nombre minimum de rencontres par saison.

Pour un arbitre ayant obtenu sa licence au 31 août, le nombre de journées (ou matchs) minimum à diriger est de :

- 18 pour les arbitres seniors masculins.
- 15 pour les jeunes arbitres et les arbitres féminines.

Pour un arbitre **ayant obtenu sa licence avant le 28 février**, le nombre de journées (ou matchs) minimum à diriger est de :

- 9 pour les arbitres seniors masculins.
- 7 pour les jeunes arbitres et les arbitres féminines.
- Ou avoir répondu à l'ensemble de ses désignations avec une disponibilité maximale.
- Présence à chaque action de formation dirigée par les membres de la C D A de SAVOIE (compte 1 match au statut d'arbitrage)
- 2. Si, au 15 juin, un arbitre n'a pas satisfait à ses obligations, il ne couvre pas son club pour la saison en cours. Toutefois, un arbitre ayant effectué jusqu'à 4 matchs de moins que le minimum exigé pourra tout de même couvrir son club à condition qu'un autre arbitre du même club, respectant le minimum exigé pour couvrir son club, soit en mesure de compenser le nombre de matchs manquant en ayant officié davantage que le minimum exigé. Plusieurs arbitres ne peuvent pas compenser le minimum exigé pour un seul et même arbitre sur une saison. Un seul et même arbitre ne peut pas compenser les minimas exigés pour plusieurs arbitres sur une saison. Il faut entendre par "son club", non seulement le club auquel il était rattaché lors de la saison au cours de laquelle il n'a pas dirigé le nombre de rencontres requis, mais également tout autre club auquel il pourrait se licencier, y compris pour une des raisons prévues par l'article 33.c du présent statut, ou à la suite d'une fusion entre deux ou plusieurs clubs. S'il n'a pas satisfait à l'obligation du nombre de matchs la saison suivante, il est considéré comme ne faisant plus partie du corps arbitral.

-----

### Saison 2023/2024

Demande de changement de statut précision à l'article 35 du statut Fédéral d'Arbitrage

Début de l'arbitrage-Licencié dans un club

DROIT DE MUTATION: 500€
300€ pour le club formateur
100€ pour le district d'appartenance
100€ pour la Ligue

Début de l'arbitrage- Arbitre indépendant

<u>DROIT DE MUTATION</u>: 300€ 200€ pour le club formateur 100€ pour la Ligue

------

# COUVERTURE et DEMISSION Article 35 Statut Fédéral de l'Arbitrage

**Démission:** 

**COUVERTURE DU CLUB QUITTE:** 

- 1 : Pendant 2 saisons si club formateur
- 2 : Pendant 1 saison si licencié 5 saisons consécutives dans un club

### Arrêt définitif:

**COUVERTURE DU CLUB QUITTE LICENCIE:** 

• 3 : Couverture 1 saison si licencié 10 saisons consécutives

-----





# PV N° 640 DU 27 septembre 2023

# **COMMISSION DE DISCIPLINE**

Président: Pascal ELHOMBRE 06 83 86 81 52

### Réunion du 25 Septembre 2023

Présents élus : Pascal ELHOMBRE - Patrick GALLET

Présents non élus : Daniel BARTHOLOME - Pierrette CATANIA – Mohamed DAIF – Mario LAURENCIN – Sophie LEFEVRE

Francis MOREL BIRON

# **COURRIER**

### Réponse au club de la Ravoire :

Suite à votre courrier du 22 septembre 2023, l'arbitre sur son rapport nous confirme son erreur concernant Mr. BACHER Fabien.

La Commission de Discipline a changé le carton rouge en carton jaune.

Concernant le joueur BORTOLIN Jordan l'arbitre a bien mentionné 2 cartons jaunes.

#### Mr KARABULUT:

Mr l'arbitre, suite à votre mail du 14 septembre 2023, la Commission de Discipline répond être étonné qu'une rencontre ait eu lieu sur le stade BOUTRON étant donné que le terrain était suspendu par la Commission de Discipline du District de Savoie.

# **NOTE AUX CLUB**

La Commission de Discipline du District de Savoie Football lève la suspension et autorise-les matchs sur le stade de BOUTRON.

Toutefois la suspension pour le club de CHAMBERY SPORT 73, équipe sénior masculine, est-elle, maintenu jusqu'à la trêve.

# POUR INFORMATION

Les sanctions prononcées seront consultables pour les clubs, sur FOOTCLUBS, et pour les licenciés, sur leur espace personnel « Mon espace FFF ».

La présente décision est susceptible de recours devant l'organe compétent (Ligue : sanction égale ou supérieure à un an, District : inférieure à un an) selon les dispositions de l'Article 3.1.1 du règlement disciplinaire dans un délai de 7 jours suivant sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'Article 3.4.1. du Règlement disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la F.F.F.

Compte-tenu des impératifs liés au bon déroulement et à l'équité sportive, la Commission de Discipline décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel de cette sanction.

Président de la Commission de Discipline, Pascal ELHOMBRE Secrétaire de la Commission de Discipline, Pierrette CATANIA





# PV N° 640 DU 27 septembre 2023

# **IMPORTANT**

La Commission de Discipline rappelle : les membres de la Commission faisant partie d'un club ne prennent pas part aux décisions concernant leur club et les clubs étant en compétition avec le club.

Il est possible de venir consulter des dossiers au District : prévenir avant le Président de la commission de discipline ou la Secrétaire de la commission de discipline. La Commission reste disponible le <u>lundi entre 18h à 19h</u>. Les dossiers sont consultables <u>uniquement</u> en présence d'une personne de la commission.

IMPORTANT : la commission rappelle que toute absence à une convocation, audition doit être OBLIGATOIREMENT justifiée au plus tard le lundi midi. UN JUSTIFICATIF = ATTESTATION. Sans véritable justificatif, la commission amendera 35€ par personne absente.

IMPORTANT : la commission insiste sur le point suivant : tout écrit à destination de la commission de discipline doit être envoyé par mail avec la messagerie du club, pour les courriers, l'en tête du club est obligatoire.

IMPORTANT : la commission de discipline insiste sur le point suivant : tout club demandant le report d'une audition, d'une convocation sera systématiquement refusé. Une dérogation peut être octroyée en cas de force majeure.

# **POUR RAPPEL**

Toutes les convocations, suspension à titre à conservatoire, compte rendu sont envoyés par Notifoot. Ces documents sont à lire par les clubs sur la messagerie officielle du club.

Les présidents des clubs sont systématiquement conviés en cas d'audition ou de convocation, étant considérés comme ayant droit.





# **PV N° 640 DU 27 septembre 2023**

# Commission Discipline du 25 septembre 2023 - Extraction des sanctions suspensions fermes

Suspens		103				
Date réunion	Compétition	Rôle	Nom de club	Date match	Libellé décision	Date d'effet
25/09/2023	U20 DISTRICT	Joueur	A.S. MONT JOVET BOZEL	16/09/2023	1 Match Ferme par révoc sursis	02/10/2023
25/09/2023	Coupe C CORTADE	Joueur	CHALLES S.F.	17/09/2023	1 Match Ferme par révoc sursis	02/10/2023
25/09/2023	U20 DISTRICT	Joueur	CHAMBERY SPORT 73	16/09/2023	3 MF dont Auto + 1 match avec sursis	17/09/2023
25/09/2023	Coupe C CORTADE	Joueur	CHAMBERY SPORT 73	17/09/2023	6 MF dont Auto + 1 match avec sursis	18/09/2023
25/09/2023	Coupe C CORTADE	Joueur	ENT. S. DE TARENTAISE	17/09/2023	Auto + 1 match avec sursis	18/09/2023
25/09/2023	U20 DISTRICT	Joueur	ENT.S. DRUMETTAZ MOUXY	16/09/2023	4 MF dont Auto	17/09/2023
25/09/2023	Coupe C CORTADE	Joueur	ET.S. LE BOURGET DU LAC	17/09/2023	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	02/10/2023
25/09/2023	Cadets U17 D2	Joueur	F. C. CHAMBOTTE	16/09/2023	2 MF dont Auto	17/09/2023
25/09/2023	Minimes U15 D1	Joueur	GROUPEMENT JEUNES DE L'AVANT- PAYS SAVOYARD	17/09/2023	Auto suff pas rapport arbitre	18/09/2023
25/09/2023	Cadets U17	Joueur	ST PIERRE SPORT FOOTBALL	16/09/2023	Auto suffisant	18/09/2023
25/09/2023	Minimes U15 D1	Joueur	U. OLYMPIQUE ALBERTVILLE	17/09/2023	Auto suff pas rapport arbitre	18/09/2023
25/09/2023	Cadets U17	Joueur	U.S. LA RAVOIRE	16/09/2023	4 MF dont Auto	17/09/2023
25/09/2023	Coupe G RAFFIN	Joueur	U.S. LA RAVOIRE	17/09/2023	Auto suffisant	18/09/2023
25/09/2023	Coupe G RAFFIN	Joueur	U.S. LA RAVOIRE	17/09/2023	1 Match Ferme par révoc sursis	02/10/2023
25/09/2023	Coupe G RAFFIN	Joueur	U.S.C. AIGUEBELLE	17/09/2023	4 MF dont Auto	18/09/2023





# PV N° 640 DU 27 septembre 2023



- Amendes
- Rencontres
- Mode opératoire « demande de modification de match »
- Statut arbitre début saison 2023 2024 LIGUE
- Tableau Statut arbitre début saison 2023 2024DISTRICT
- Formation PSA SAVOIE
- Manifestation club: ST PIERRE SPORT

